



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

### Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azzdine, M. DI-UBALDO Vittorio,  
 Adjoint au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FERBUS Carine, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura,  
 Conseillers Municipaux.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azzdine BOUIREK comme secrétaire de séance.

### 2024-03-07 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Affectation des résultats de fonctionnement 2023 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Monsieur le Maire** ayant donné lecture au Conseil municipal des résultats du compte administratif 2023 du budget principal, expose qu'il y a lieu de les affecter au budget primitif 2024 de la commune.

Les résultats sont :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2024</b>	<b>411 415.50 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autofinancement de la section d'investissement (art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report en section de fonctionnement (art 002-excédent antérieur reporté)</li> </ul>	207 197.93 €
<b>Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2024</b>	<b>- 176 835.26 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report en section d'investissement (art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)</li> </ul>	

Conseil Municipal n° 03  
**Délibération n° 2024-03-07**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024  
ID : 074-217402346-20240409-DEL\_2024\_03\_07-DE



Suite à la clôture au 31 décembre 2023 du budget annexe Forêts, les résultats de clôture 2023, à reprendre au budget primitif 2024 intègrent les excédents (fonctionnement et investissement) du budget annexe Forêts soit :

Résultats de clôture	Commune	Forêt	Total du résultat 2023
Fonctionnement	411 415.50 €	8 100.68 €	419 516.18 €
Investissement	- 176 835.26 €	224.00 €	- 176 611.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>234 580.24 €</b>	<b>8 324.68 €</b>	<b>242 904.92 €</b>

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 du Budget Principal.
- **DIT** que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2023 du Budget Principal est affecté au budget primitif 2024 de la façon suivante :
  - **Report en section de fonctionnement**..... **242 904.92 €**  
(art 002-excédent antérieur reporté)
  - **Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé** ..... 176 835.26 €

Le déficit de 176 611.26 € de la section d'investissement est repris au BP 2024 en dépenses d'investissement (art D 001).

Nombre de votants : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Secrétaire de séance**  
**Azzdine BOUIREK**

**Pour extrait conforme,**  
**Le 10 avril 2024**



**Le Maire,**  
**Philippe PRUD'HOMME**

Certifié exécutoire le 10 avril 2024

Transmis en Préfecture le 12 avril 2024